



15ème législature

| | | |
|--|--|---|
| Question N° : 39656 | De Mme Florence Lasserre (Mouvement Démocrate (MoDem) et Démocrates apparentés - Pyrénées-Atlantiques) | Question écrite |
| Ministère interrogé > Enfance et familles | | Ministère attributaire > Enfance |
| Rubrique >enfants | Tête d'analyse >Dispositif sanitaire envisagé pour la rentrée des enfants accueillis en crèche | Analyse > Dispositif sanitaire envisagé pour la rentrée des enfants accueillis en crèche. |
| Question publiée au JO le : 22/06/2021 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat) | | |

Texte de la question

Mme Florence Lasserre attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès du ministre des solidarités et de la santé, chargé de l'enfance et des familles, sur l'impact sur les nourrissons et jeunes enfants du port du masque par les professionnels de la petite enfance tout au long de leur journée de travail. Si l'on comprend l'obligation pour les adultes, y compris pour ceux qui travaillent auprès des plus petits, de porter un masque afin de limiter la transmission du virus de la covid-19, certaines études constatent que la réduction des interactions à visage découvert entraîne quelques retards de développement chez les enfants. Alors que le calendrier du déconfinement est désormais connu, elle souhaiterait savoir ce que le Gouvernement envisage pour la rentrée prochaine concernant l'obligation de port d'un masque pour les adultes travaillant dans le secteur de l'accueil de la petite enfance.